

L'État lance la renationalisation d'EDF

Par [Guillaume Guichard](#)

Publié il y a 5 heures,

Mis à jour il y a 2 heures

Écouter cet article 


00:00/01:45 



Image d'illustration. *BENOIT TESSIER / REUTERS*

L'électricien, en grande difficulté financière, doit pouvoir lancer le programme du nouveau nucléaire.

Bientôt un nouveau PDG et un actionnaire unique. Après avoir, le 30 septembre, annoncé son choix de désigner [Luc Rémont](#) comme PDG d'EDF, l'État a publié mardi son offre publique d'achat simplifiée portant sur les 16% du capital de l'électricien encore cotés. L'opération coûtera 9,7 milliards d'euros aux comptes publics. Le prix de rachat des actions est fixé à 12 euros, soit une prime de 53% par rapport au cours de clôture du 5 juillet, la veille du discours de politique générale d'Élisabeth Prout annonçant la renationalisation. En l'absence de recours, l'ouverture de l'offre est prévue le 10 novembre et courra jusqu'au 8 décembre.

Intérêts contradictoires

Un faisceau de raisons pousse le gouvernement à reprendre le contrôle total sur EDF. L'opération permettra « *de faciliter la prise de décision et le pilotage stratégique de la société* », glisse l'État dans son offre de rachat déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Fini, le casse-tête consistant à concilier les objectifs de politique énergétique de l'exécutif avec le respect des intérêts particuliers des actionnaires minoritaires. Dernière crise en date, la mise à contribution du groupe pour financer le bouclier tarifaire à hauteur de plus de 8 milliards d'euros en 2022.

Cette décision prise par le gouvernement en janvier 2022 a placé le conseil d'administration et les dirigeants d'EDF dans une position impossible. Elle a finalement forcé la direction du groupe à déposer un recours contre son actionnaire ultra-majoritaire - l'État - auprès du Conseil d'État pour obtenir réparation. En l'absence de contestation de leur part, les dirigeants risquaient en effet d'être attaqués par les actionnaires minoritaires pour non-défense de l'intérêt social de l'entreprise. L'exécutif hésite d'ailleurs à prolonger cette décision pour 2023. S'il la reconduit, il aura toutefois les mains libres, et a priori, moins de risque juridique.

À VOIR AUSSI - EDF: Luc Rémont deviendra le nouveau PDG

La renationalisation s'impose d'autant plus qu'EDF se trouve dans un bien piètre état, financièrement parlant. Sa dette, qui dépassait les 40 milliards d'euros fin 2021, pourrait excéder les 60 milliards cette année. L'électricien fait face à un problème de corrosion sur des circuits de secours au cœur d'une dizaine de réacteurs. Une tuile à 29 milliards d'euros, alors que le groupe aurait pu afficher des résultats records si sa production nucléaire avait été au rendez-vous en cette année de flambée historique des prix de l'électricité. « *La renationalisation renforce la crédibilité du soutien de l'État vis-à-vis d'EDF, dans le contexte de difficultés opérationnelles du groupe* », explique-t-on à Bercy.

Sans ce « *soutien* », EDF ferait face à une dégradation de sa note par les agences. Or, le groupe se doit de conserver une notation de grande qualité afin de pouvoir emprunter à taux bas pour lancer le programme de construction de 6 EPR 2, commandé en février dernier par Emmanuel Maprouit. Toutefois, Bercy ne veut pas parler à ce stade de recapitalisation du groupe. En revanche, le plan de cession de 3 milliards d'euros annoncé au printemps par le PDG Jean-Bernard Lévy, est confirmé. Il y a malheureusement peu de chance pour que cela suffise à redresser la situation financière d'EDF.

La question de la réorganisation du groupe semble par ailleurs toujours se poser. Certes, comme le précise l'État dans sa communication à l'AMF, *« le projet Hercule, qui portait notamment sur la structure d'EDF, n'est plus d'actualité »*, depuis qu'il a été enterré à l'été 2021. Réforme du marché de l'électricité, nouvelle régulation du nucléaire existant, financement et régulation du futur parc d'EPR 2... *« L'ensemble des chantiers qui attendent EDF devront cependant être discutés avec les parties prenantes, dont la Commission européenne, et pourront amener des conséquences sur la stratégie ou l'organisation du groupe »*, précise-t-on à Bercy.

À VOIR AUSSI - EDF prolonge l'arrêt de quatre réacteurs nucléaires